

Note synthétique de présentation de l'étude UITH « Les retombées économiques du Made in France » réalisée par KPMG – Novembre 2025

Lorsqu'un acheteur public attribue un marché textile-habillement à une entreprise industrielle française, pour produire sur le territoire, elle ne fait pas que passer commande d'un certain nombre de produits.

Elle permet à cette entreprise implantée sur le territoire française de générer du chiffre d'affaires, qui va lui permettre de :

- payer ses salariés français, dont une partie des revenus sera consommée sur le territoire et assujettie à la TVA
- payer ses fournisseurs et sous-traitants français, qui feront de même
- payer les impôts et taxes qui lui incombent auprès des Finances Publiques

Ainsi, l'étude UITH Nord réalisée par KPMG a permis de mettre en exergue le point suivant : une **entreprise industrielle ancrée sur le territoire**, dont la main d'œuvre est en France, qui a recours à la sous-traitance de proximité et réalise 60 à 70% de ses achats en France reverse au territoire :

- **84 % de son chiffre d'affaires en retombées économiques et fiscales** dont
 - **62 % de retombées économiques directes**
 - **15 % de retombées fiscales et sociales**
 - **7% en consommation indirecte**

À l'inverse, un **profil importateur** ne crée que 35 % de retombées en France, avec un impact fiscal et économique très limité, sans parler du **fournisseur étranger**, qui, parce qu'il fabrique dans des pays tiers, souvent à faible coût de main d'œuvre, **ne crée aucune richesse pour le territoire**.

Parce qu'un produit textile-habillement fabriqué en France contribue directement au financement de l'économie nationale par cet effet de ruissellement, il serait **réducteur d'en considérer le coût réel comme son seul prix facial**. Dans un contexte où trop de marchés publics favorisent encore les importations, il est essentiel d'**évaluer les offres françaises et étrangères à armes égales**, en intégrant leurs impacts économiques, fiscaux et sociaux.

L'étude UITH Nord a ainsi permis de convertir ces retombées économiques, fiscales et sociales générées par nos entreprises industrielles fabriquant sur le territoire en une **décote de prix facial**. Ces ratios sont comparés au scénario de base du profil d'un fournisseur basé exclusivement à l'étranger.

Si l'acheteur public choisit un produit fabriqué en France, une **décote de -46%** doit être appliquée au prix facial de ce dernier, compte tenu des retombées économique, fiscales et sociales totales générées par cette fabrication locale, comparativement à un produit importé.

Si la production est ancrée et intégrée localement, c'est un coefficient de décote de **-18%** à appliquer au prix facial du produit fabriqué en France **compte tenu des retombées fiscales uniquement**.

Autrement dit, en choisissant un produit importé, l'acheteur public paie **presque deux fois plus cher** à l'échelle de la collectivité : les 46 % de retombées économiques, sociales et fiscales générées par la fabrication française sont autant de richesses perdues pour le territoire. En effet, si l'on intègre les retombées économiques, fiscales et sociales locales, un produit fabriqué en France coûte réellement **46 %**

moins cher pour la puissance publique. À l'inverse, un produit importé revient **près de 1,8 fois plus cher**, puisqu'il ne génère aucune de ces retombées sur le territoire.

En résumé, attribuer un marché public à un industriel textile-habillement français, c'est **investir dans la compétitivité de nos entreprises textiles et d'habillement**, consolider notre **souveraineté économique** et **accélérer leur transition** vers des modèles plus durables — tout en contribuant, par **effet de ruissellement**, au **financement de l'économie nationale**.